

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le 1<sup>e</sup> avril à 19 heures, le Conseil Municipal de Guimiliau, dûment convoqué le 24 mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents** : Chantal Harel – Michel Le Gall – François Riou – Stéphane Quillévéré – Romuald Lecoq – Anyvonne Lostanlen – Rachel Réault – Nathalie Pichot – Denis Pouliquen – Olivier Pellicant – Alexandre Campagne – Anne-Marie Girard

**Absents excusés** : Amandine CARN, Sophie FAGOT

**Secrétaire de séance** : Nathalie PICHOT

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie Monsieur Kermorgant, Trésorier pour sa participation à la séance du Conseil Municipal.

Le compte rendu du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **Urbanisme** :

Monsieur le Maire informe de l'arrêt programmé pour l'instruction par la DDTM du droit des sols. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a pris la compétence en matière d'instruction. A partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, Nicolas CABON de la CCPL instruira les dossiers et donnera un avis pour la commune de Guimiliau. Le Maire devra ensuite signer les arrêtés qui auparavant étaient pris au nom de l'Etat. Seuls les certificats d'urbanisme d'information seront instruits directement par les services de la mairie. Le service sera facturé à la commune par la CCPL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une embauche supplémentaire est prévue au vue de l'augmentation de la charge de travail.

Un PLUI devra également être établi au niveau des 19 communes de la CCPL.

(arrivée de Stéphane Quillévéré à 19 h 06).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- **Décide** de confier à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1er avril 2016.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau afin de formaliser cet accord.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme au nom de la Commune.

### **Affectation des résultats 2015**

Le Conseil, par 13 voix pour, décide d'affecter les résultats des comptes administratifs ainsi qu'il suit

<b>Délibération</b>	<b>Budgets</b>	<b>Affectations de résultats</b>
<b><u>D2016-04-002</u></b>	Lotissement de Kerpont	- Déficit d'exploitation de 45.343,42 € (article 002) - Déficit d'investissement de 691,32 € (article 001)
<b><u>D2016-04-003</u></b>	Lotissement « Allée de la Fontaine »	- Déficit d'exploitation de 5.578,33 € (article 002) - Déficit d'investissement de 54.763,22 € (article 001)
<b><u>D2016-04-004</u></b>	Commune	- Excédent d'exploitation de 193.868,24 € (article 002 pour 93.868,24 € et article 1068 pour 100.000 €) - - Excédent d'investissement de 30.959,28 € (article 001)

### Vote des taux d'imposition 2016 – D2016-04-005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Monsieur le Maire propose l'augmentation des taux en raison de la baisse des dotations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 8 voix pour, 3 contre, 2 abstentions, de fixer les nouveaux taux comme suit (+ 1%) :

- TAXE HABITATION : 16.22 %
- FONCIER BATI : 20.64 %
- FONCIER NON BATI : 40.66 %

### Budgets Primitifs 2016

Spanc <b>D2016-04-006</b>	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	10.000 €	--
RECETTES	10 000 €	--

Lotissement « Kerpont » <b>D2016-04-007</b>	Fonctionnement	Investissement (opérations d'ordre)
DEPENSES	58.036 €	38.357 €
RECETTES	58.036 €	38.357 €
1 lot de 530 m2 à vendre au prix de 25 € / m2		

Lotissement « Allée de la Penzé » <b>D2016-04-008</b>	Fonctionnement	Investissement (opérations d'ordre)
DEPENSES	115.751 €	145.869 €
RECETTES	115.761 €	145.869 €
Prévision de vente d'un lot de 893 m2 sur 2016 au prix de 32 € / m2		

Ces 3 budgets sont votés à l'unanimité (13 voix pour)

Commune <b>D2016-04-009</b>	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	746.752 €	745.774 €
RECETTES	746.752 €	745.774 €
<b>Investissements</b> : le terrain multisports (33.348 €) / Voirie (43.756 €) / Liaison bourg – Salle polyvalente (200.000 €) / Aménagement route de Kermat (396.000 €) / Emprunts à rembourser (45.542 €)		
<b>Recettes d'investissement</b> : taxe d'aménagement (10.000 €) / aide à la voirie (5.265 €) / amendes de police (7 .000 €) / FCTVA (43.432 €) / Solde DETR pour la liaison (42.000 €) / Aide parlementaire pour le terrain multisports (9.300 €) / emprunt (348.139 €) dans l'attente de connaître le montant réel des travaux de la route de Kermat et la subvention DETR		

Le budget « Commune » est voté par 12 voix pour, 1 contre.

Denis Pouliquen intervient en demandant s'il ne serait pas possible d'effectuer les travaux d'aménagement de la liaison piétonne en deux tranches. Monsieur le Maire et Michel Le Gall précisent qu'en raison du chantier à réaliser ce choix n'est pas possible (boues et passage des véhicules).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 30.